

République Française
Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 février 2026

2026-02-14

Demande d'aide à l'immobilier de la SCI D'ARMONT FILS au profit de la SAS VERMOT

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75
Nombre de délégués titulaires présents : 39 (*dont suppléé : 1*)
Nombre de délégués titulaires absents : 36 (*dont représentés : 2*)

Votants : 41

Le 5 février 2026, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni au siège de la CC2VV à Pays-de-Clerval (25340), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 30 janvier 2026.

Présents : Bruno BEAUDREY (Etrappe) ; Nathalie BELZ (L'Isle sur le Doubs) ; Marie-Odile BONDENET (Accolans) ; Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jacky BOUVARD (Trouvans) ; Christophe BOUVIER (Médière) ; Joseph CUENOT (Mésandans) ; Marc-André DODIVERS (Blussans) ; Christian DROUVOT (Saint-Georges-Armont) ; Christophe DUPONT (Arcey) ; Marc FARINE (Roche-les-Clerval) ; Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans) ; Georges GARNIER (Pays de Clerval) ; Edwige GARRESSUS (Hyémondans) ; Nicolas GRUNEISEN (Cubry) ; Claude HUEBER (Onans) ; Michaël HUGONNIOT (Arcey) ; Philippe JANUEL (Avilley) ; Gérard JOUILLEROT (Anteuil) ; Martine LOHSE (L'Isle sur le Doubs) ; Pierre MAHON (Cubrial) ; Martine MARQUIS (Pays-de-Clerval) ; Virginie MAURIVARD (Cuse et Adrisans) ; René MOREL (Pays-de-Clerval) ; Stéphanie PACCHIOLI (L'Isle sur le Doubs) ; Joëlle PAHIN (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Alain PASTEUR (Arcey) ; Olivier PERRIGUEY (Mancenans) ; Frédérique PETITJEAN (Branne) ; Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Pierre RUPP (Fontenelle-Montby) ; Cyril SIMONIN (Appenans) ; Emmanuel SPADETTO (Mondon) ; Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Francis USARBARRENA (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jean-Claude VERMOT (Pays de Clerval) ; Marie-Pierre VERNAY (Pompierre sur Doubs) ; Fabrice VRILLACQ (Gémonval).

Absents excusés : Raymond BOBY (Bournois) ; Alexandre CHAILLET (Montussaint) ; Thierry CHIERICI (Tournans) ; Georges CONTEJEAN (Geney) ; Rodney HEDIN (Abbenans) ; François HERMOSILLA (Faimbe) ; Chantal JACQUEMIN (Arcey) ; Catherine LAIGNEAU (Désandans) ; Emmanuelle LAVILLE (Uzelle) ; Virginie MERCIOL (Marvelise) ; Marie-Blanche PERNOT (Blussangeaux).

Absents : André BOUVERET (Huanne-Montmartin) ; Albéric CHOPARD (Soye) ; Martine COLLERY (Rougemont) ; Claude COURGEY (Rougemont) ; Sylvain DUBOIS (Romain) ; Séverine DUCROUX (Rougemont) ; Michel EUVRARD (Fontaine-les-Clerval) ; Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins) ; Pascal FALLOT (Rang) ; Pierre FILET (Montagney-Servigney) ; Nathalie FRITSCH (Rognon) ; Alain GIRARDOT (Gondenans-Montby) ; Michel GONIN (Viethorey) ; Nathalie PARENT (Sourans) ; André PARROT (Désandans) ; Pierre PEGEOT (La Prétière) ; Victorien PIEGELIN (Gouhelans) ; Marie-Sophie POFILET (L'Isle sur le Doubs) ; Marcel SALLES (Anteuil) ; Thierry SALVI (Rougemont) ; Serge TAILLARD (L'Hôpital Saint Lieffroy) ; Valérie ULMANN (Arcey) ; Jean-Pierre VAILLET (Puessans).

Absents représentés : Marie-Hélène EVRARD (Tallans), *pouvoir à Philippe JANUEL* ; Michel LAURENT (L'Isle-sur-le-Doubs), *pouvoir à Alain ROTH*.

Absents suppléés : Annie GROSJEAN (Nans), représentée par son suppléant Daniel MENIER.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Nicolas GRUNEISEN

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2026-02-13

Demande d'aide à l'immobilier de la SCI D'ARMONT FILS au profit de la SAS VERMOT

Alain ROTH, vice-président en charge du développement économique, explique à l'assemblée que la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes a été sollicitée par le biais de la SCI D'ARMONT FILS au profit de la SAS VERMOT (société de production, spécialisée dans la découpe des bétons pour les applications agricoles), pour une demande d'aide à l'immobilier concernant son projet d'extension de l'atelier de production sur le site de Rang.

Le coût total des travaux s'élève à 1 366 788,38 € HT.

Cette entreprise a déposé un dossier de demande de subvention FEDER auprès de la région en 2023.

Le montant de la subvention demandée est de 5 000 € (taux d'intervention de 5% des dépenses éligibles – 1 366 788,38 € HT, plafonné à 5 000 €, conformément à la fiche n°2 « Construction, acquisition, extension et restructuration immobilière » du Règlement d'Intervention Economique de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes.

Cette aide est attribuée au titre de la fiche n° 2 « Construction, acquisition, extension et restructuration immobilière » du Règlement d'Intervention Economique de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes.

Dans le cadre de la convention de délégation de la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises, le Département notifiera directement à l'entreprise les deux aides : celle délibérée par l'EPCI, et celle délibérée par le Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Décide de soutenir ce projet à hauteur de 5 000 €,
- Transmet cette demande au Département,
- Dans le cadre de la convention de délégation de la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises, le Département notifiera directement à l'entreprise la part d'aide décidée par l'EPCI, complétée de celle accordée par le Département,

- Autorise le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 41

Voix contre : 0

Abstention : 0